



Commission des solidarités

4225 Mesures d'accompagnement à la sortie de placement

Renouvellement de la convention de financement du Service d'accueil du jeune et de la famille

Rapport n° CP/2011/946

Service gestionnaire :

Service de protection de l'enfance

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de renouveler la convention de financement du Service d'Accueil du Jeune et de la Famille en vue d'autoriser la poursuite de son activité et participer à son extension en complément des financements du Fond National de Financement de la Protection de l'Enfance.

La Fondation d'Auteuil a ouvert en janvier 2006 à Strasbourg, le Service d'Accueil du Jeune et de la Famille (SAJF), conventionné et financé par le Conseil Général. Ce dispositif vise à maintenir et favoriser le développement du lien parent/enfant en permettant l'exercice des droits de visite ou d'hébergement des parents dont les enfants sont confiés au Service de Protection de l'Enfance.

I- Caractéristiques de la prestation :

Le SAJF intervient en direction des familles dont les enfants sont confiés au Conseil Général du Bas-Rhin au titre de la protection de l'enfance dans un cadre administratif et judiciaire et dont les parents ne peuvent exercer dans des conditions satisfaisantes leur plein droit d'hébergement et de sortie à leur domicile. Le SAJF met à disposition des parents et de leurs enfants un appartement leur permettant de se retrouver dans un cadre chaleureux, tout en leur apportant un accompagnement socio-éducatif.

Cette structure permet de favoriser et développer le lien parents-enfants par un travail sur la parentalité et la responsabilité parentale. L'objectif est de recréer des liens familiaux entre les parents et leurs enfants et de les accompagner vers l'hébergement autonome.

Des éducateurs spécialisés assurent l'accompagnement des familles. Ils accueillent les familles à leur arrivée, leur rappellent les objectifs et règles du week-end et les aident à s'installer. Ils interviennent ensuite si besoin sur le déroulement du week-end pour des conseils, des idées d'activités, un rappel du cadre. Le départ est marqué par un temps de bilan, de projets sur d'autres séjours, et de leurs modalités.

Les familles effectuent des séjours variant d'une demi-journée pour des parents bénéficiant d'un droit de sortie à 2 jours pour des parents bénéficiant de droits d'hébergement. Ces séjours permettent au groupe familial de vivre ensemble un moment de vie en dehors de leur quotidien tout en conservant un cadre et des règles à respecter.

II- Bilan et perspectives:

1. L'activité

En 2007, le Conseil Général a autorisé la Fondation d'Auteuil à augmenter l'activité du SAJF en l'étendant à l'ouverture d'un second appartement d'accueil parents-enfants.

En 2009, le déménagement de la structure dans un pavillon situé à Lingolsheim a permis à la Fondation d'expérimenter une activité sur 3 appartements. La nouvelle configuration des locaux a permis d'augmenter l'activité du dispositif par l'accueil de groupes familiaux supplémentaires et d'améliorer la prise en charge en faisant bénéficier de séjours plus réguliers aux parents et leurs enfants :

	2008 2 appartements	2009 3 appartements à compter de mars	2010 3 appartements	2011 (au 31 août 2011) 3 appartements
Nb de groupes familiaux accueillis	23	24	28	27
Nb d'enfants accueillis		48	66	60
Nb total de séjours réalisés	268	338	338	415
Nb total de jours d'activité	526	602	613	895
Nb moyen de séjours/gp familial	11,6	14	12	15,4
Nb moyen de jours d'accueil / gp familial	22	25	22	32
Durée moyenne des séjours /gp familial (en jours)	1,9	1,8	1,8	2,2

2. L'évolution des situations

Un bilan établi depuis l'ouverture de la structure (2006-2010) fait apparaître pour l'ensemble des 56 groupes familiaux accueillis :

- une évolution positive pour 30 d'entre eux (élargissement des droits et main levée de placement)
- un maintien des droits pour 17 groupes familiaux.
- une restriction des droits pour 9 groupes familiaux.

Le SAJF participe au retour de l'enfant dans sa famille en maintenant le lien entre les parents et l'enfant et en apportant un soutien aux parents durant le placement de leur enfant qui vise à éviter les « démissions » durant ces temps.

Le SAJF travaille en étroite collaboration avec le Service de Protection de l'Enfance ainsi que les structures d'accueil auxquelles sont confiés les enfants (établissements, assistantes familiales). Il permet par ailleurs d'apporter une réponse complémentaire aux missions assurées par l'équipe d'Espaces Rencontres dans l'exercice des droits de visites médiatisées des parents auprès de leurs enfants.

III- Eléments financiers :

La dotation du Conseil Général versée au titre de l'année 2010 et 2011 pour le fonctionnement des deux appartements s'élève à 101 000 €. Elle couvre l'activité de deux appartements ainsi que l'affectation de 1,13 ETP de personnel.

Le bilan financier de l'année 2010 fait apparaître un dépassement des dépenses en rapport avec les crédits alloués de 44 835€, soit une dépense totale de 145 835 €. Ce surcoût est principalement dû à une activité du service supérieure à l'activité prévisionnelle ainsi qu'au renforcement de l'encadrement éducatif à hauteur de 1,5 ETP.

Conformément aux termes de la convention, la Fondation couvre sur ses fonds propres le surcoût, lié notamment à l'activité supplémentaire.

Sur la base de l'activité actuelle, une reconduction de la subvention du Conseil Général à hauteur de 110 000 € permettrait de prendre en compte une partie de l'évolution de l'activité du dispositif sur 3 appartements en réponse aux besoins du Service de Protection de l'Enfance ainsi que le financement d'une quote-part supplémentaire de chef de service.

En complément, après avis favorable du président du Conseil Général, le SAJF a été retenu dans le cadre de l'appel à projet du Fond National de Financement de la Protection de l'Enfance (FNFPE) au titre du soutien aux actions entrant dans le cadre de la réforme de la protection de l'enfance du 5 mars 2007. A ce titre, il bénéficiera d'un financement de 50 000€ par an durant trois ans. Ces financements non pérennes couvriront les exercices 2012 à 2014, ce qui permettra de pourvoir au financement du 3^e appartement. L'activité générée par cet appartement sera entièrement dédiée aux enfants confiés au Service de Protection de l'Enfance

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la convention de financement du Service d'Accueil du Jeune et de la Famille, renouvelant le financement de l'activité de l'accueil parent-enfants à compter du 1er janvier 2012, pour une durée de trois ans.

Elle autorise le Président du Conseil Général à signer la convention de financement du Service d'Accueil du Jeune et de la Famille.

Strasbourg, le 21/11/11

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'G. KENNEL', written over a light blue rectangular background.

Guy-Dominique KENNEL